Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260209-DE09_160226-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 FEVRIER 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents	14	
Procuration(s)	4	
Date convocation : 5 février 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, NICLAS Marylène, GODEC Sébastien, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.
Absents excusés (pouvoir à) : PENVERN Anne-Laure (BARON Hélène), MAUPAY Clémence (NICLAS Marylène), PEDRONO Philippe (JAN Hervé), AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).
Absent non excusé : GRONNIER Jean-Louis.
Secrétaire de séance : LENGRONNE Marcel.

OBJET : AVENANT AU LOT N°6 « REVETEMENT DE SOL, FAIENCE » DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU SOUS-SOL DE L'ANCIEN COUVENT

(Délibération n°2026.02.09)

La réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent consiste à aménager une salle de réunions et une salle de pause pour les salariés du GAB 56 (groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan).

Pour rappel, l'aile ouest de l'ancien couvent (rez-de-chaussée et étages) a été réhabilitée en bureaux en 2021/2022. Le GAB 56 est locataire des locaux depuis le 1er avril 2022.

Le GAB 56 utilise régulièrement les salles de la mairie pour ses réunions de travail. Cette solution n'étant que provisoire, dans l'attente d'aménager les salles dédiées dans le sous-sol de l'ancien couvent.

Il est proposé un avenant au lot n°6 « revêtement de sol, faïences » pour les motifs suivants (circonstances imprévues liées à l'absence de réseau d'évacuation des eaux pluviales sur ce bâtiment du XIXe siècle et aux intempéries en cours) :
- ponçage du support existant ;
- fourniture et pose d'une barrière anti-remontée d'humidité.

Montant de la modification et nouveau montant du marché

Marché initial	HT		4 176,31 €	
modification 01	*HT*	*(devis 202601031)*	*1 900,00 €*	
Total modification	HT		1 900,00 €	45,49%
Nouveau marché	**HT**		**6 076,31 €**	
	TVA	**20%**	**1 215,26 €**	
	TTC		**7 291,57 €**	

Le nouveau total du marché (tous lots compris) est désormais de 131 900,69 € HT.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260209-DE09_160226-DE

Locqueltas

GMVA finance l'opération à hauteur de 45,49% avec une subvention de 60 000 € dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des communes.

DECISION :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de de la commande publique, et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 ;

VU la délibération n°2024.10.56 du conseil municipal en date du 28 octobre 2024, attribuant les lots n°1 à 8 dans le cadre de la réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (l'augmentation dépasse 5% du montant initial) ;

CONSIDERANT la nécessité de l'avenant pour les motifs exposés ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1 : **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au lot n°6 « revêtement de sol, faïences » du marché de travaux relatif à la réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent, tel que présenté.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires, et les subventions à percevoir pour cette opération, seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2026.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.